

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION**

**AVIS PUBLIC DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
APPLICABLE AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
ÉLUS MUNICIPAUX**

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement applicable aux élus municipaux de la municipalité sera révisé et adopté pour remplacer le code antérieur.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 18 janvier 2016, le Conseil a adopté le projet de règlement no : 405 « Portant sur le Code d'éthique et déontologie des élus municipaux»;

L'objet du règlement est qu'en vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil aux principales valeurs en matière d'éthique.

Les principales valeurs :

- l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- la loyauté envers la municipalité;
- la recherche de l'équité;

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

1. toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. toute situation qui irait à l'encontre des articles 303 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)

.

DONNÉ À SAINT-HILARION, CE 18^e JOUR DE JANVIER 2016

MADELEINE TREMBLAY,
DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET SEC.-TRES.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Madeleine Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Clermont certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public d'entrée en vigueur du règlement numéro 405 aux deux endroits désignés par le conseil municipal soit au bureau municipal, 306, chemin Cartier nord et au bureau de poste au 181, chemin Principal ce 19^e jour de janvier 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19^e jour de janvier 2016.

Madeleine Tremblay
Directrice générale et sec.-tres.